

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 10 août 2020, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #2 - André Drouin  
Siège #3 - Diane Rancourt  
Siège #4 - Patrick St-Pierre  
Siège #5 - Martin Boulanger  
Siège #6 - Renaud Gosselin

Est absent:

Siège #1 - Gino Giroux

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

20-330

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: André Drouin

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2020**

**4 - ADOPTION DES COMPTES**

**4.1 - Dépenses et salaires de juillet 2020**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - LECTURE DU COURRIER**

**7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1 - Adoption du règlement # 20-407 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 12-350 SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

**7.2 - Modification du tarif pour frais de déplacement**

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9 - TRANSPORT**

**9.1 - Engagement de crédits voirie et autres**

**10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1 - Rapport Stratégie d'économie d'eau potable**

**11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

**12.1 - Aménagement bureau inspecteur**

**12.2 - Avis de motion du règlement 20-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 253 AFIN D' AUTORISER LES PIEUX VISSÉS COMME FONDATION**

**12.3** - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 20-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 253 AFIN D' AUTORISER LES PIEUX VISSÉS COMME FONDATION

**12.4** - Avis de motion du règlement du RÈGLEMENT no 20-409 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 206

**12.5** - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT No 20-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 206 PORTANT SUR LES TARIFS DES PERMIS

**12.6** - Avis de motion du règlement du RÈGLEMENT no 20-410 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION

**12.7** - ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT NO 20-410 BONIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION

**12.8** - Toilettes publiques belvédère

### **13 - LOISIRS & CULTURE**

**13.1** - Dépôt d'une demande d'aide au programme COVID-ART

**13.2** - Parc de jeux

**13.3** - Bilan comité loisirs

### **14 - VARIA**

**14.1** - Entente de services: lot 4023915

**14.2** - Demande d'exonération de taxes: citoyen étranger

**14.3** - Événement organisé par la Fabrique

### **15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**20-331**

### **3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2020**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

## **4 - ADOPTION DES COMPTES**

**20-332**

### **4.1 - Dépenses et salaires de juillet 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : André Drouin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 150 788,63\$ plus 29 180,23\$ en salaires pour la période 7.

ADOPTÉE

## **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions de la part de l'assistance.

## **6 - LECTURE DU COURRIER**

## **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**20-333**

### **7.1 - Adoption du règlement # 20-407 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 12-350 SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 juillet 2020.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 juillet 2020.

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE le règlement # 20-407 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 12-350 SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX afin d'inclure les chats soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

20-334

## **7.2 - Modification du tarif pour frais de déplacement**

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE soit porté à 0.48 \$ du kilomètre le taux unitaire remboursé aux employés, aux élus ainsi qu'à toute personne autorisée par le Conseil à effectuer des déplacements pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9 - TRANSPORT**

20-335

#### **9.1 - Engagement de crédits voirie et autres**

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QU'une dépense de 5 000\$ soit autorisée pour diesel, de 900\$ pour 4 bases de ciment pour table au Parc de jeux et de 500\$ pour divers accessoires.

ADOPTÉE

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

### **10.1 - Rapport Stratégie d'économie d'eau potable**

Suite à l'approbation du rapport sur la Stratégie d'économie potable du Québec, dépôt d'une lettre résumant les améliorations à apporter pour un meilleur bilan.

Eau brut, "Water sense", incitatif Québec vert, réglementation: système de climatisation sans boucle, urinoirs, etc

## **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

### **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

20-336

#### **12.1 - Aménagement bureau inspecteur**

Proposé par: Diane Rancourt

Appuyé par: André Drouin

QU'une dépense de 650\$ soit autorisée pour l'ajout d'un deuxième écran et aménagement ergonomique au bureau de l'inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉE

20-337

#### **12.2 - Avis de motion du règlement 20-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 253 AFIN D' AUTORISER LES PIEUX VISSÉS COMME FONDATION**

Je, soussigné Martin Boulanger, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance, un PROJET DE RÈGLEMENT NO 20-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 20-408 AFIN D'AUTORISER LES PIEUX VISSÉS COMME FONDATION

Le projet de règlement vise à :

Autoriser l'usage de pieux métalliques vissés.

---

20-338

**12.3 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 20-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 253 AFIN D'AUTORISER LES PIEUX VISSÉS COMME FONDATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de construction no 253;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par : Martin Boulanger  
Appuyé par : Patrick St-Pierre  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 20-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 253 AFIN D'AUTORISER LES PIEUX VISSÉS COMME FONDATION, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux *articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire, M. Francis Bélanger le 8 septembre 2020, à 20h, au 116, avenue du Domaine, Courcelles;

QUE le conseil municipal mandate la Directrice générale / Secrétaire-trésorière pour qu'il prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE

20-339

**12.4 - Avis de motion du règlement du RÈGLEMENT no 20-409 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 206**

Je, soussignée Diane Rancourt, conseillère, donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance, un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats No 206 AFIN DE MODIFIER LES PRIX DES PERMIS ET CERTIFICATS.

---

20-340

**12.5 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT No 20-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 206 PORTANT SUR LES TARIFS DES PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement sur les permis et certificats No 206 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

Il est proposé par: Diane Rancourt  
Appuyé par: Patrick St-Pierre  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 20-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET

CERTIFICATS No 206 AFIN D'INCLURE DE MODIFIER LES PRIX DES PERMIS ET CERTIFICATS dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE lesdits projets de règlements soient soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire, M. Francis Bélanger le 8 septembre 2020 à 20h, au 116, avenue du Domaine, Courcelles,

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice générale / Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE

20-341

**12.6 - Avis de motion du règlement du RÈGLEMENT no 20-410 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION**

Je, soussignée, Diane Rancourt, conseillère, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un PROJET DE RÈGLEMENT NO 20-410 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION.

Le projet de règlement vise à :

Autoriser la mise en place de boîte de camion dans les zones industrielles et hors du périmètre urbain;

Modifier le nombre de logements autorisé dans les zones R;

Autoriser les tours de télécommunications dans la zone P-1

20-342

**12.7 - ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT NO 20-410 BONIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 207;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Appuyé par: André Drouin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 20-410 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux *articles 126 et 127* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire, M. Francis Bélanger le 8 septembre 2020 à 20h au 116 avenue du Domaine, Courcelles;

QUE le conseil municipal mandate la Directrice générale/Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE

20-343

**12.8 - Toilettes publiques belvédère**

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Martin Boulanger

QUE soit installée une toilette publique aux abords du belvédère, au centre du village.

ADOPTÉE

**13 - LOISIRS & CULTURE**

20-344

**13.1 - Dépôt d'une demande d'aide au programme COVID-ART**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles désire mettre en valeur le belvédère longeant la rivière aux Bluets;

ATTENDU QU'un projet artistique impliquant la communauté apportera un message d'espoir suite au confinement vécu;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: André Drouin

ER RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise Mme Karen Lessard, responsable des loisirs, de la culture et des communications, à déposer le projet de murale au Belvédère au programme COVIDART. La Municipalité s'engage à défrayer 25% des coûts du projet.

ADOPTÉE

**13.2 - Parc de jeux**

Informations sur l'avancement des travaux est donnée par M. le maire.

**13.3 - Bilan comité loisirs**

Mme Diane Rancourt nous présente un état des résultats du comité de Loisirs de Courcelles au 31-12-2019

**14 - VARIA**

**14.1 - Entente de services: lot 4023915**

Mme Renée Mathieu, directrice générale, informe les élus de quelques modifications apportées à l'entente originale à être entérinée par les propriétaires.

20-345

**14.2 - Demande d'exonération de taxes: citoyen étranger**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 023 394 nous a adressé une demande d'exonération de taxes, alléguant les restrictions de voyages émises aux ressortissants étrangers par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur mentionne l'impossibilité pour lui de bénéficier des services municipaux sur place;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas le pouvoir d'accorder de congés de taxes en dehors de critères préétablis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge que les services municipaux sont en place pour répondre adéquatement aux contribuables; services incendie, Sûreté du Québec, entretien de chemin, etc. et que cela ne justifie pas un congé de taxes à notre niveau.

Il est proposé par: Martin Boulanger

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE, à ces causes, la Municipalité de Courcelles rejette la présente demande.

ADOPTÉE

**14.3 - Événement organisé par la Fabrique**

M. Jacques Cliche, représentant de la Fabrique nous informe de la tenue d'une vente de garage communautaire les 6 & 7 septembre 2020

**15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par: Renaud Gosselin  
Et appuyé par: Diane Rancourt  
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h15.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francis Bélanger, maire

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.